



BCV Pension 25, BCV Pension 40 et BCV Pension 70

# Faire fructifier ses avoirs de prévoyance avec BCV Portfolio Pension Fund

## Principales caractéristiques

- Le fonds est géré conformément aux exigences de placement des institutions de prévoyance (OPP2). Pour la quote-part d'actions et de monnaies étrangères, le BCV Pension 70 fait usage de l'extension des possibilités de placements au sens de l'article 50 al.4 OPP2.
- Le fonds réplique la stratégie de placement de la BCV pour les Caisses de pensions. Les particuliers peuvent ainsi bénéficier de notre expertise avérée dans ce domaine, au même titre que les institutions de prévoyance des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> piliers.
- Le portefeuille est composé de parts d'autres fonds (solution fonds de fonds), assurant une large diversification des actifs.
- Le fonds offre des avantages fiscaux lorsque la souscription se fait par l'intermédiaire d'une institution de prévoyance.

## Classe d'actifs:

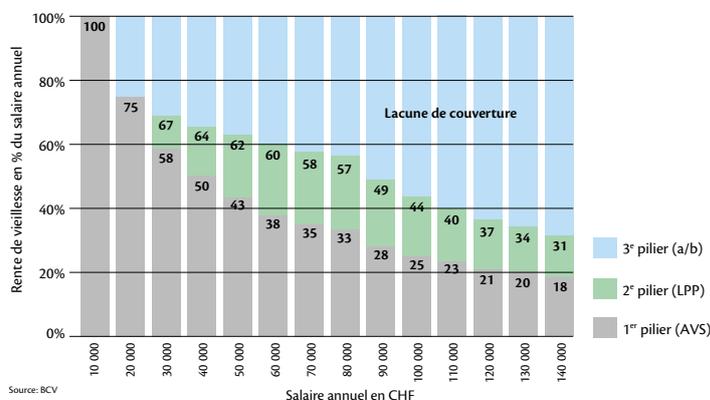
fonds d'allocation d'actifs

## Style:

gestion active

## Une solution face aux défis de la prévoyance

Le système de prévoyance suisse a connu d'importants bouleversements ces dernières années et il sera encore soumis à de nombreux changements. Les prestations des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> piliers obligatoires ne couvrent que partiellement les revenus issus de l'activité lucrative. L'importance de combler les lacunes de prévoyance ne doit pas être sous-estimée.



Que cela soit via la prévoyance privée ou par des prestations de prévoyance professionnelle complémentaire, le BCV Portfolio Pension Fund vous permet de mettre en œuvre une stratégie visant à préserver votre niveau de vie après le départ à la retraite.

## La réalisation de vos objectifs

En souscrivant à des parts de BCV Portfolio Pension Fund, vous accédez directement à notre stratégie de placement pour les Caisses de pensions, l'une des plus performantes du secteur. Notre objectif est d'obtenir un rendement à long terme par une gestion optimale d'allocation des actifs et en diversifiant les risques. Ceci dans le respect des dispositions de l'OPP2 en matière de placements.

Conçu comme un fonds de fonds, BCV Portfolio Pension Fund offre une diversification accrue. Les fonds qui le composent sont en grande partie sélectionnés dans la gamme des fonds BCV, ce qui assure une transparence totale des risques.

Cette structure permet également d'offrir une tarification dégressive en fonction des volumes. Afin d'accéder à certains thèmes d'investissement spécifiques, nous travaillons en « architecture ouverte », c'est-à-dire en considérant l'ensemble des produits financiers disponibles sur le marché.

## Viser la meilleure allocation stratégique

Le Comité de placement stratégique BCV est responsable de l'allocation stratégique globale. Pour chaque compartiment du fonds, nos experts établissent la meilleure allocation d'actifs à long terme, qui vise l'optimisation du rendement compte tenu des risques prédéfinis.

## Définir les convictions de gestion à court terme

Notre processus de placement structuré et cohérent, fondé sur des règles claires et rigoureuses, est la clé du succès de notre gestion active d'allocation tactique. Le Comité de placement, qui réunit des stratégestes, des gestionnaires et des analystes expérimentés, se réunit plusieurs fois par mois pour définir la stratégie de placement et assurer le positionnement optimal en continu du portefeuille du fonds.

La gestion active de l'allocation tactique revient à surpondérer ou à sous-pondérer les différentes classes d'actifs, zones géographiques ou secteurs par rapport à l'allocation stratégique à long terme.

Notre approche porte d'abord sur l'analyse du scénario macroéconomique mondial. Compte tenu du profil de risque et des rendements escomptés, elle aboutit à des décisions de pondération des différentes classes d'actifs et des zones géographiques.

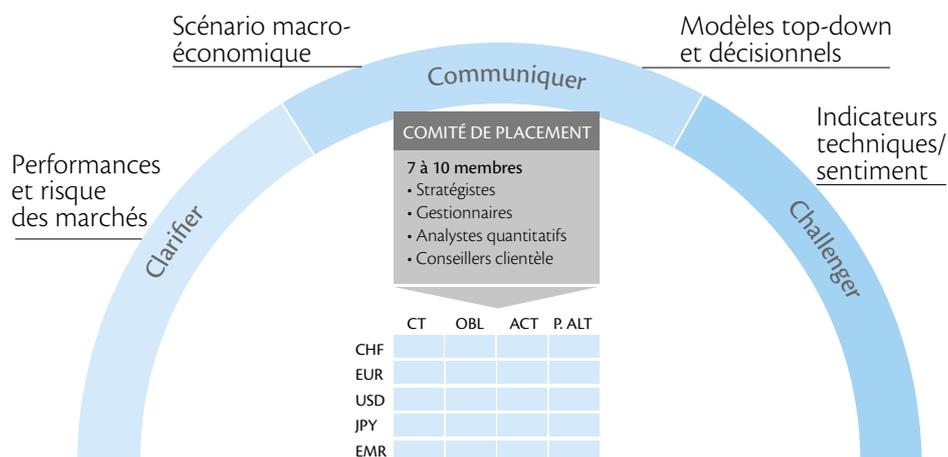
Nos équipes de stratégestes et de gestionnaires s'appuient également sur des modèles décisionnels élaborés par nos experts en recherche et développement, et basés sur les indicateurs économiques, les perspectives bénéficiaires, les primes de risque, l'évaluation des marchés ainsi que sur certains indicateurs techniques.

## Mise en œuvre à toute épreuve

Chaque compartiment du fonds fait l'objet d'un suivi quotidien par nos gestionnaires, qui appliquent la politique de placement de la BCV. Leur champ d'intervention s'inscrit dans le cadre stratégique et tactique décidé par notre Comité de placement. Grâce à nos outils de pointe, nous sommes en mesure d'implémenter nos décisions de placement de manière efficace et à moindres coûts.

### Vos avantages avec le BCV Portfolio Pension Fund

- Accès à un savoir-faire avéré dans l'élaboration d'allocations stratégiques et tactiques pour les Caisses de pensions.
- Investissements dans les classes de parts réservées aux institutionnels.
- Procédure d'implémentation rigoureuse et gestion efficace des risques à tous les niveaux du processus d'investissement.



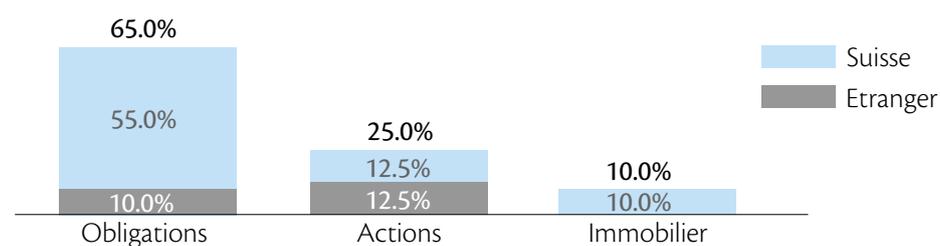
## Vous choisissez vos solutions de placement

Afin de tenir compte de la tolérance au risque et de l'horizon de placement différents des investisseurs, nous offrons le choix entre trois stratégies de placement prédéfinies.

### BCV Pension 25

Le compartiment BCV Pension 25 est destiné à un investisseur au profil dit « défensif », c'est-à-dire qui souhaite éviter de fortes fluctuations de capital. L'horizon de placement recommandé est de cinq ans au minimum. Le portefeuille est composé en majorité d'obligations. La part d'actions s'élève à 25% selon l'allocation de référence, mais elle peut varier entre 15% et 35%.

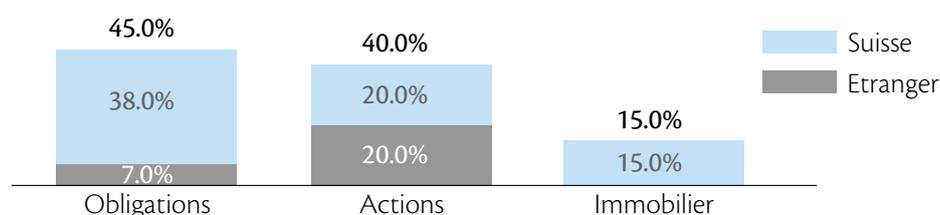
#### Allocation stratégique



### BCV Pension 40

Le compartiment BCV Pension 40 s'adresse à un investisseur au profil dit « équilibré », c'est-à-dire qui cherche à augmenter son capital de manière plus importante, mais qui doit en contrepartie s'attendre à une volatilité accrue. Le fonds offre une allocation équilibrée entre obligations, actions et immobilier suisse. La part d'actions s'élève à 40% selon l'allocation de référence, mais elle peut varier entre 30% et 50%, en fonction des opportunités et des conditions des marchés. L'horizon de placement recommandé est de huit ans au minimum.

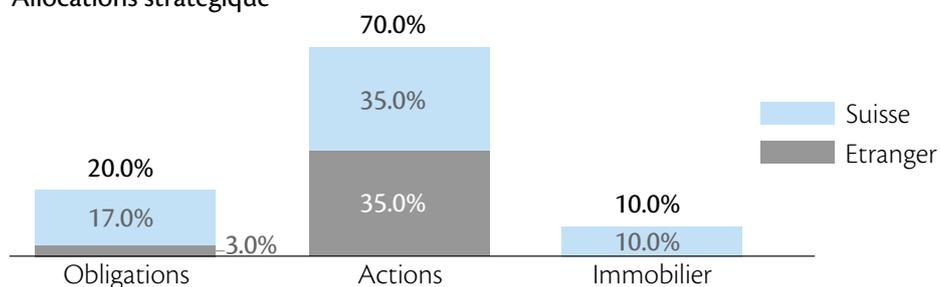
#### Allocations stratégique



### BCV Pension 70

Le compartiment BCV Pension 70 s'adresse à un investisseur au profil dit « dynamique », c'est-à-dire qui cherche prioritairement des gains en capital avec des revenus accessoires réguliers. La part d'actions s'élève à 70% selon l'allocation stratégique, mais elle peut varier entre 60% et 80%. Les placements en devise, autre que le franc suisse, sont limités à 50%. L'horizon de placement recommandé est de plus de dix ans.

#### Allocations stratégique



## La BCV, acteur de référence en matière de gestion d'actifs institutionnels pour les Caisses de pensions

Le Département Asset Management de la BCV est l'un des pionniers de la gestion d'actifs institutionnels pour les Caisses de pensions. Plus de 30 milliards de francs d'actifs institutionnels y sont suivis et 85 spécialistes de l'investissement collaborent étroitement avec le secteur Prévoyance Professionnelle dans le cadre de la gestion administrative et technique.

Des performances solides et un grand nombre de clients satisfaits sont autant de preuves de nos compétences et de notre expertise dans la gestion des fonds et la gestion d'actifs institutionnels.

Notre mission est de construire une relation solide à long terme et de satisfaire vos besoins de rendement sur la durée avec une maîtrise optimale du risque.

## Caractéristiques du fonds

Nom du compartiment	BCV Pension 25 BCV Pension 40 BCV Pension 70
Nom de l'ombrelle	BCV Portfolio Pension Fund
Statut juridique	Fonds de droit suisse
Gérant du compartiment	BCV Asset Management
Société de gestion	GERIFONDS SA, Lausanne
Banque dépositaire	Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne
Date de création	31 mars 2011
Clôture de l'exercice	31 mai
Liquidité	Quotidienne (cut-off 11 heures)
Commissions forfaitaires	<b>BCV Pension 25:</b> Classe AP: 1,10% / Classe BP: 0,65% / Classe CP: 0,40% <b>BCV Pension 40:</b> Classe AP: 1,20% / Classe BP: 0,70% / Classe CP: 0,45% <b>BCV Pension 70:</b> Classe AP: 1,30% / Classe BP: 0,75% / Classe CP: 0,50%
Commissions d'émission et de rachat	Sans frais
Numéros de valeur	<b>BCV Pension 25:</b> CHF classe AP: 11863128 / CHF classe BP: 29506044 / CHF classe CP: 29506046 <b>BCV Pension 40:</b> CHF classe AP: 11863178 / CHF classe BP: 22950605 / CHF classe CP: 29506052 <b>BCV Pension 70:</b> CHF classe AP: 52827009 / CHF classe BP: 52827011 / CHF classe CP: 52827012
Publication des cours	<a href="http://www.bcv.ch/invest">www.bcv.ch/invest</a> <a href="http://www.fundinfo.com">www.fundinfo.com</a>

### Contact

Pour tout renseignement complémentaire, contactez-nous au 021 212 20 51.

[www.bcv.ch/invest](http://www.bcv.ch/invest)

### Informations juridiques importantes

Les informations et opinions contenues dans ce document ont été obtenues de sources dignes de foi à la date de la publication. Ces informations n'engagent pas la responsabilité de la BCV et sont susceptibles de modification en tout temps sans préavis. Les rapports annuels et semestriels, les prospectus et contrats de fonds ainsi que les informations clés pour l'investisseur (KIID) des fonds de placement gérés par la BCV peuvent être obtenus gratuitement auprès de la direction de fonds, GERIFONDS SA (<http://www.gerifonds.ch>), ou auprès de la BCV (Place Saint-François 14, 1003 Lausanne). Le présent document est purement informatif et ne constitue ni un appel d'offre, ni une offre d'achat ou de vente, ni une analyse financière au sens des « Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière » de l'Association suisse des banquiers (SwissBanking), ni une recommandation personnalisée d'investissement. Les performances passées ne garantissent pas des performances actuelles ou futures, ni ne tiennent compte des commissions et frais perçus lors de l'émission/achat et du rachat/vente des parts. La diffusion du présent document et/ou la vente de certains produits peuvent être interdites ou sujettes à des restrictions pour des personnes dépendantes d'autres ordres juridiques que la Suisse (notamment UE, UK, USA et « US persons »).